

DEPARTEMENT : 18 CHER



N° 1253 DEP

TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - PRODUIT DE TAXE FONCIERE A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition départemental de 2014 ²	Moyenne nationale des taux départementaux ³	Bases d'imposition Prévisionnelles 2015 ⁴	Produit à taux constants (col.4 x col.2) ⁵	Pour information : Part de CVAE imposée au profit du département ⁶
Taxe foncière (bâti).....	319 441 981	18,22	15,32 %	326 341 000	59 459 330	25 702 788

II - DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1. PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ATTENDU POUR 2015 : 59 459 330

= 112 306 763 - 3 418 357 - 4 560 210 - 32 411 396 - 7 015 073 - 5 440 377 + 0

Produit nécessaire à l'équilibre du budget Dotation allocations compensatrices ⁴ Produit des IFER ⁵ Produit de la CVAE ⁶ DCRTP ⁸ Versement GIR ⁸ Prélèvement GIR

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI POUR 2015 : 18,22%

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁴

Taxe d'habitation :	2 131 840
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	194 639
b. ZFU, ZUS et baux à réhabilitation	100 306
c. Exonérations DOM : AS et ZF	0
Taxe foncière (non bâti) :	528 488
Taxe professionnelle :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	374 762
b. Réduction des bases des créations d'établissements	17 243
c. Exo. en zones d'aménagement du territoire et ZFDM	36 924

2a. BASES EXONEREES DE TAXE FONCIERE ¹⁰

Bases exonérées par le conseil général	795
Bases exonérées par la loi (ECF et certaines zones)	9 649 867
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⁷	
a. CVAE : part dégrevée	6 708 608
b. CVAE : part relative aux exonérations compensées	34 155
c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	5 447
2c. PRODUIT DES IFER	
a. Éoliennes terrestres	177 652
b. Hydroliennes	
c. Centrales électriques	3 969 336
d. Centrales photovoltaïques	29 973
e. Centrales hydrauliques	894
f. Stations radioélectriques	305 648
g. Gaz - stockage et transport	76 707

A BOURGES

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PHILIPPE PIGAULT

le 03 MARS 2015

Le préfet,
le

21 AVR. 2015

Pour la Préfecture et par délégation,
Le Directeur des Collectivités Locales
et des Affaires Financières

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

A Bourges

Le Président du Conseil général, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

le 14/04/2015

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX